



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 SEPTEMBRE 2019**

Public : 1 personne

L'an deux mil dix-neuf, le 13 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

Date de convocation : 3 septembre 2019

Présents : Mme Claudette SORIN, M. Michel MAURICE, M. Luc MARCHAND, Mme Sandrine MAURICE, M. Yann PERTHUIS, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLEMENT, M. Patrick JULIEN, M. Davis BORNET.

Absents excusés :

- Mme Christine DARDEAU qui donne procuration à M. Luc MARCHAND.
- Madame Aurore BOIDRON qui donne procuration à Mme Sandrine MAURICE.
- Monsieur Philippe GRANADOS qui donne procuration à Mme Claudette SORIN.

Absents : M. Didier ROUILLARD, M. Benoît OLLIVIER.

Secrétaire de séance : M. Yann PERTHUIS

Participation citoyenne, « devenir acteur de sa sécurité »

Avant l'ouverture de la séance le Major BUIGNET et le Gendarme BUREL, présentent le dispositif de participation citoyenne.

Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages et des incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Encadrée par la gendarmerie nationale, « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique ;
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation ;
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le Maire joue un rôle majeur dans la mise en place (signature d'un protocole) et le suivi de ce dispositif.

Si le Conseil Municipal décide la mise en place de ce système, une réunion publique aura lieu, pour informer les habitants et nommer les référents (sur la base du volontariat).

Approbation du procès-verbal du 14 juin 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, sont insuffisants, décide de modifier l'inscription comme suit :

| FONCTIONNEMENT IMPUTATION | MONTANT | INVESTISSEMENT IMPUTATION | MONTANT |
|------------------------------|-------------|---|------------|
| 022 Dépenses imprévues | - 6300.00 € | 023 virement à la section investissement | 6 300.00 € |
| | | 021 virement de la section de fonctionnement | 6 300.00 € |
| | | 21312 opération 071 | 6 300.00 € |

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

DECISIONS DU MAIRE :

Madame le Maire ne préempte pas pour les dossiers suivants :

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 22 août 2019 par la SELARL Perchet et Associés Notaires à Saint-Dyé sur Loire pour les parcelles appartenant à Madame Nicole MISERY cadastrées section C 140-141-718 et 808.

- demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 25 juillet 2019 par la SELARL Perchet et Associés Notaires à MER pour les parcelles appartenant à Monsieur Serge DELMOTTE cadastrées section C 926-930 et 931.

Questions Diverses

Madame le Maire remercie tous les bénévoles qui ont participé à la Fête du Vélo.

Ecole

Elle informe que les travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite du groupe scolaire sont pratiquement terminés.

Local Jeune

Les inscriptions sont ouvertes pour les vacances de la Toussaint, aux jeunes collégiens de la commune (de la 6^{ème} à la 3^{ème}).

Ces jeunes peuvent retirer les dossiers d'inscription à la mairie.

Au programme notamment :

- Sorties
 - Sport (Tchoukball, Kinball...)
 - Atelier Top Chef
 - Bricolage/couture
 - Tournoi Wii
 - Zombie Apocalypse
- Ect.....

Un service de transport sera assuré.

Vandalisme

Notre barrage a été vandalisé.

Une caravane a été cambriolée au camping municipal, une toile de tente a également été visitée. Il s'agirait de jeunes adolescents de la commune et des communes avoisinantes.

Ceux-ci s'exposent à un dépôt de plainte auprès des services de la gendarmerie et des conséquences qui en découleraient.

Sécheresse

Notre demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle concernant la sécheresse au titre de l'année 2018 a été refusée.

Les Maires des différentes communes non retenues ont fait une demande auprès du Conseiller Départemental, afin qu'une requête soit adressée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher qui transmettra au Ministère concerné.

Pour l'année 2019, les personnes sinistrées peuvent déposer dès maintenant leur dossier en mairie.

➤ **Constitution du dossier :**

Un courrier explicatif accompagné de photographies.

Fibre optique :

Les travaux pour la pose de l'armoire ont commencé.

Plaque Anciens Combattants

Les membres du Conseil Municipal décident la pose d'une plaque « Anciens Combattants ». Celle-ci sera installée sur le mur près du Monument aux Morts.

Divers :

Un courrier a été envoyé aux propriétaires de terrains en friche, afin de leur demander de procéder au nettoyage de ceux-ci.

Crouy aura une centenaire Mme Lucile MOULIN le 23 octobre.
Le Conseil décide de lui faire parvenir des fleurs.

Prochaine séance du conseil municipal prévue le 18 octobre.

La séance est levée à 21 h 45

Le secrétaire de séance
M. Yann PERTHUIS

Le Maire
Mme Claudette SORIN